

# **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 4.782.170, un actif net de D : 4.761.076 et un bénéfice de D : 191.446.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS » au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Observation***

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### ***Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS sont employés, à la date du 31 Décembre 2020, à raison de :

- 73 % en valeurs mobilières ce qui est en deçà du taux réglementaire minimal de 80%,
- et 26,9% en liquidités et quasi liquidités soit un dépassement de 6,9 % par rapport au taux réglementaire maximal de 20%.

Tunis, le 27 mai 2021  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**CMC –DFK INTERNATIONAL**  
**Chérif BEN ZINA**

**BILAN**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**  
(Montants exprimés en Dinars)

<b>ACTIF</b>	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>3 490 633</u>	<u>2 598 425</u>
Obligations et valeurs assimilées		3 273 850	2 435 953
Titres des Organismes de Placement Collectif		216 782	162 472
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	5	<u>1 284 042</u>	<u>687 360</u>
Placements monétaires		857 094	605 356
Disponibilités		426 947	82 004
<b>Autres actifs</b>	6	<u>7 496</u>	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>4 782 170</b></u>	<u><b>3 285 786</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	9 414	7 137
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	11 680	14 913
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>21 094</b></u>	<u><b>22 051</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	4 582 163	3 115 930
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	24
Sommes distribuables de l'exercice		178 907	147 780
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>4 761 076</b></u>	<u><b>3 263 735</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>4 782 170</b></u>	<u><b>3 285 786</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01/01/2020 au 31/12/2020**

(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2020</i>	<i>Année 2019</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<u>141 091</u>	<u>137 459</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		141 091	137 459
Dividendes		-	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<u>27 091</u>	<u>35 544</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>168 182</u>	<u>173 004</u>
Charges de gestion des placements	12	(26 417)	(21 634)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>141 765</u>	<u>151 370</u>
Autres charges	13	(5 811)	(13 683)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>135 954</u>	<u>137 687</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		42 953	10 094
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>178 907</u>	<u>147 780</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(42 953)	(10 094)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 369	7 201
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		50 123	6 708
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u>191 446</u>	<u>151 595</u>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

PERIODE DU 01/01/2020 au 31/12/2020

(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Année</i> <b>2020</b>	<i>Année</i> <b>2019</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>191 446</b>	<b>151 595</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	135 954	137 687
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 369	7 201
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 123	6 708
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(146 403)</b>	<b>(124 364)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>1 452 298</b>	<b>72 159</b>
<b>Souscriptions</b>		
Capital	1 862 837	2 060 907
Régularisation des sommes non distribuables	16 008	5 265
Régularisation des sommes distribuables	60 002	83 853
<b>Rachats</b>		
Capital	(464 743)	(1 990 309)
Régularisation des sommes non distribuables	(3 359)	(4 673)
Régularisation des sommes distribuables	(18 447)	(82 884)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 497 341</b>	<b>99 391</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	3 263 735	3 164 344
En fin d'exercice	4 761 076	3 263 735
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	30 620	29 923
En fin d'exercice	44 359	30 620
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,331</b>	<b>106,588</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,22%</b>	<b>5,01%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2020**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, et en application des dispositions du Décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%.

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 3.490.633 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>3 152 873</b>	<b>3 273 850</b>	<b>68,46%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		1 790 000	1 840 785	38,49%
AIL 2015-1 B	1 000	40 000	41 012	0,86%
AMEN BANK SUB 2016-1	2 000	120 000	120 809	2,53%
ATL 2014-3 C	200	8 000	8 445	0,18%
ATL 2015-2 C	1 000	60 000	63 151	1,32%
ATL 2016-1 C	1 000	60 000	61 906	1,29%
ATTIJARI BANK SUB 2015	1 500	60 000	60 612	1,27%
ATTIJARI LEASING 2015-1	300	12 000	12 519	0,26%
ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	80 000	84 171	1,76%
AB SUB 2020-3 C	2 700	270 000	270 000	5,65%
BH SUB 2016-1 B	1 000	60 000	62 357	1,30%
BH SUB 2018-1 B	1 000	100 000	104 387	2,18%
BNA 2017-1 B	1 000	80 000	82 899	1,73%
BNA SUB 2018-1 B	1 000	100 000	102 664	2,15%
HL 2015-1 B	500	20 000	20 843	0,44%
HL SUB 2015-1	1 500	60 000	60 375	1,26%
STB 2020-1 C FIXE	500	50 000	53 122	1,11%
STBSUB 2019-1 D	2 600	260 000	262 097	5,48%
TL 2015-1 B	500	20 000	20 791	0,43%
TL 2016-1 B	1 000	60 000	62 752	1,31%
TL 2017-2 B	1 500	150 000	158 791	3,32%
UIB SUB 2016	1 500	120 000	127 082	2,66%
<b>Produits Divers</b>			<b>890</b>	<b>0,02%</b>
INT INTERCALAIRES AB SUB 2020-3 C			890	0,02%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>1 362 873</b>	<b>1 432 176</b>	<b>29,95%</b>
BTA 13AVRIL2023 6%	400	386 826	500 823	10,47%
BTA 11/02/2022 6%	513	492 747	530 697	11,10%
BTA 13/04/2023 6%	500	483 300	400 656	8,38%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>212 029</b>	<b>216 782</b>	<b>4,53%</b>
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	1 788	212 029	216 782	4,53%
<b>TOTAL</b>		<b>3 364 902</b>	<b>3 490 633</b>	<b>72,99%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>2 501 740</b>	<b>80 865</b>	<b>15 820</b>	<b>2 598 425</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	320 000			320 000	
Titres OPCVM	2 628 197			2 628 197	
Bons du trésor assimilables (BTA)	870 126			870 126	
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Bons du trésor assimilables (BTA)	-			-	
Obligations de sociétés	(380 000)			(380 000)	
Titres OPCVM	(2 575 161)			(2 575 161)	50 123
<b>Variation des plus ou moins valeurs latentes</b>			5 369	5 369	
<b>Variations des intérêts courus</b>		23 677		23 677	
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>3 364 902</b>	<b>104 542</b>	<b>21 189</b>	<b>3 490 633</b>	<b>50 123</b>

#### **NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES**

Le solde du poste Placements monétaires s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 857.094 se détaillant comme suit :

Désignation du titre		coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>COMPTES A TERME STB</b>		<b>850 000</b>	<b>857 094</b>	<b>18,00%</b>
Compte à terme au 03/02/2021 (au taux de 6,8% )	pour 90 jours	850 000	857 094	18,00%
<b>TOTAL</b>		<b>850 000</b>	<b>857 094</b>	<b>18,00%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>17,92%</b>

Le solde du poste "Disponibilité" constitué des avoirs en banque s'élève au 31 décembre 2020 à D : 426.947 contre D : 82.004 au 31 décembre 2019.

#### **NOTE 6 : AUTRES ACTIFS**

Ce poste présente au 31 Décembre 2020 un solde de D : 7.496 contre un solde nul à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenue à la source sur BTA	7 496	-
<b>Total</b>	<b>7 496</b>	<b>-</b>

## **NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS**

Ce poste présente au 31 Décembre 2020 un solde de D : 9.414 contre un solde de D : 7.137 à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Rémunération du gestionnaire	7 845	5 948
Rémunération du dépositaire	1 569	1 190
<b>Total</b>	<b>9 414</b>	<b>7 137</b>

## **NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Ce poste présente au 31 Décembre 2020 un solde de D : 11.680 contre un solde de D :14.913 à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Rémunération du commissaire aux comptes	11 272	14 628
Redevance du CMF	408	286
<b>Total</b>	<b>11 680</b>	<b>14 913</b>

## **NOTE 9 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2019

Montant	3 115 930
Nombre de parts émises	30 620
Nombre de copropriétaires	294

### Souscriptions réalisées

Montant	1 862 837
Nombre de parts émises	18 306
Nombre de copropriétaires nouveaux	71

### Rachats effectués

Montant	(464 743)
Nombre de parts rachetées	(4 567)
Nombre de copropriétaires sortants	38

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 369
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 123
Régularisation des sommes non distribuables	12 648

### Capital au 31-12-2020

Montant	4 582 163
Nombre de parts	44 359
Nombre de copropriétaires	403

#### **NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 141.091 contre D : 137.459 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
- Intérêts des obligations	115 323	112 903
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>		
- Intérêts des BTA	25 768	24 557
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>		
- Dividendes	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>141 091</b>	<b>137 459</b>

#### **NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 27.091 contre D : 35.544 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
- Intérêts des comptes à terme	27 091	30 574
- Intérêts des dépôts à vue	-	4 970
<b>TOTAL</b>	<b>27 091</b>	<b>35 544</b>

#### **NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 26.417 contre D : 21.634 au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Rémunération du gestionnaire	22 014	18 028
Rémunération du dépositaire	4 403	3 606
<b>TOTAL</b>	<b>26 417</b>	<b>21 634</b>

### **NOTE 13 : AUTRES CHARGES**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 5.811 contre D : 13.683 au 31 décembre 2019, et se détaillent comme suit :

	<b><u>2020</u></b>	<b><u>2019</u></b>
Redevance CMF	3 700	3 030
Honoraires commissaire aux comptes	1 545	9 935
Impôts et Taxes	105	105
Publicités et Publications	448	602
Autres	13	11
<b>TOTAL</b>	<b>5 811</b>	<b>13 683</b>

### **NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS**

#### **14-1- DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS**

<u>Données par part</u>	<b><u>2020</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2018</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>
Revenus des placements	3,791	5,650	5,816	4,314	4,513
Charges de gestion des placements	(0,596)	(0,707)	(0,773)	(0,634)	(0,615)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,196</b>	<b>4,943</b>	<b>5,043</b>	<b>3,680</b>	<b>3,898</b>
Autres charges	(0,131)	(0,447)	(0,444)	(0,355)	(0,179)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,065</b>	<b>4,497</b>	<b>4,600</b>	<b>3,325</b>	<b>3,720</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,968	0,330	(0,139)	0,616	0,689
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,033</b>	<b>4,826</b>	<b>4,461</b>	<b>3,941</b>	<b>4,409</b>
Var des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,121	0,235	0,052	0,163	0,050
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,130	0,219	0,168	0,138	0,083
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>1,251</b>	<b>0,454</b>	<b>0,220</b>	<b>0,301</b>	<b>0,133</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,316</b>	<b>4,951</b>	<b>4,820</b>	<b>3,626</b>	<b>3,853</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,251</b>	<b>0,454</b>	<b>0,220</b>	<b>0,301</b>	<b>0,133</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,285	0,019	(0,009)	0,056	0,060
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,536</b>	<b>0,474</b>	<b>0,211</b>	<b>0,357</b>	<b>0,193</b>
Distribution de dividendes	4,827	4,461	3,941	4,409	2,765
<b>Valeur liquidative</b>	<b>107,331</b>	<b>106,588</b>	<b>105,749</b>	<b>105,018</b>	<b>105,129</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b><u>2020</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2018</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,56%	0,67%	0,73%	0,60%	0,59%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,42%	0,42%	0,34%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,87%	4,24%*	4,36%*	3,16%*	3,57%*
<b>Actif net moyen</b>	<b>4 744 614</b>	<b>3 250 890</b>	<b>3 153 403</b>	<b>3 357 949</b>	<b>2 377 147</b>

\*Retraités pour le besoin de la comparabilité

#### **14-2- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE**

La gestion de « FCP Obligataire Capital Plus » est confiée à la « STB FINANCE ». Celle-ci est chargée des choix des placements ainsi que de la gestion administrative et comptable du fonds, et ce à compter du 16 Juillet 2020 suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°36-2019 du 31 Octobre 2019 pour le changement du gestionnaire administratif et comptable du fonds de STB Manager à STB Finance. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.